



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



---

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO PP-011**

**AVIS** est donné que la résolution suivante a été adoptée par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance tenue le 13 février 2018 :

**Résolution PP-011 relatif à une demande d'autorisation en vertu des dispositions du Règlement R-2013-085 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux fins de permettre la construction d'un bâtiment isolé de type « PAD » sur le lot 1 763 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 61 à 63, boulevard Brunswick » (zone C-3i).**

Ladite résolution est maintenant déposée au bureau de la greffière au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Cette résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 21 février 2018.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**